# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 10 Nombre d'exprimés : 12

Séance du vendredi 27 mai 2011

Date de la convocation:

21 mai 2011

L'an deux mil onze le vingt sept mai à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire.

Présents: MS PADIOLLEAU, ADUMEAU, DÉROGIS, GALIMANT, GOHIER, MORLEC, Mmes ULIVI,

MORLEC, ROQUIN, GENTILHOMME

Pouvoirs: Mlle DENIS à Mme ULIVI et Mme FRANCESCAT à Mme ROQUIN

<u>Absent</u>: M. RONCIER

Mme ULIVI a été élue secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

- Attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel communal
- Subvention exceptionnelle au FC Montreuil pour l'inauguration des vestiaires
- Délibération pour la nomination d'un nouveau membre à l'Association Foncière de Montreuil en Touraine
- Délibération pour le projet d'aménagement du Centre Bourg
- · Délibération pour les travaux de sécurisation du Bourg
- Décision Modificative n°1 budget communal
- Décision Modificative n°1 budget assainissement
- Tableau Numérique Interactif
- Questions Diverses

Le Conseil adopte le compte-rendu de la dernière réunion.

## 1) attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une Indemnité d'Administration et de Technicité est attribuée tous les ans aux agents titulaires de la commune.

Il propose que soit reconduite cette IAT pour l'année 2011 selon les dispositions prévues aux Décrets 91-875 du 06 septembre 1991 modifié, 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié, à l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IAT, à savoir :

- adjoints administratifs de seconde classe : 449,30€
- adjoints techniques de seconde classe : 449,30€
- Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles 1ère classe : 464,29€

Le Conseil accepte à l'unanimité la reconduction de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au titre de l'année 2011 pour le personnel communal.

#### 2) subvention exceptionnelle au FC Montreuil pour l'inauguration des vestiaires

Dans le cadre de l'inauguration des vestiaires et compte tenu des frais engagés, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le partage des frais du vin d'honneur avec le FC Montreuil à hauteur de 1 000€ maximum, participation qui prendrait la forme d'une subvention exceptionnelle. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 3) délibération pour la nomination d'un nouveau membre à l'Association Foncière de Montreuil en Touraine

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la délibération en date du 15 avril dernier n'est pas valable car il fallait attendre que l'Association Foncière ait elle-même délibéré. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente et reprenant la délibération de l'Association Foncière en date du 27 avril dernier. Monsieur Franck DELILLE est désigné à l'unanimité.

#### 4) délibération pour le projet d'aménagement du Centre Bourg

Afin de pouvoir procéder à une candidature pour l'opération « Cœur de Village » et obtenir une subvention de la région Centre pour l'aménagement du Centre Bourg, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention concernant ce projet. Monsieur le Maire rappelle qu'un audit aménagement avait été effectué pour ce projet en juillet 2010 par le PACT d'Indre et Loire.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de procéder à la demande de subvention pour l'opération Cœur de Village et autorisent le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

#### 5) délibération pour la sécurisation du Centre Bourg

Afin de pouvoir entamer les opérations afférentes aux travaux de sécurisation du Bourg (appel d'offre, règlement des factures...), il convient de prendre :

- une délibération autorisant le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes des Deux Rives. En effet, la Communauté de communes des Deux Rives détient la compétence « Aménagements sécuritaires des entrées de bourg, des traversées de bourgs et hameaux, notamment aménagements des voies y compris les trottoirs ». A ce titre, elle doit réaliser des travaux sur la RD 55 pour sécuriser la traverse de bourg de la Commune de Montreuil en Touraine. Cependant, cette opération étant éligible à l'octroi d'une subvention que seule la commune peut percevoir si elle assure la maitrise d'ouvrage des travaux (au titre de la répartition du produit des amendes de police), la Communauté de communes des Deux Rives doit déléguer la maitrise d'ouvrage des dits travaux à la commune de Montreuil en Touraine.
- une délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le Département d'Indre et Loire pour les travaux et leur entretien ultérieur. En effet, le Conseil général d'Indre et Loire, propriétaire de la RD 55, doit autoriser et donner mandat à la commune de Montreuil en Touraine, pour réaliser les travaux d'aménagement sécuritaire sur la RD 55 à Montreuil en Touraine. A l'unanimité, le Conseil accepte de procéder à la rédaction de ces deux conventions.

#### 6) Décision Modificative n°1 - Budget Communal

La prise en compte et la vérification du Budget Primitif 2011 de la Commune a entrainé certaines observations de la part du Trésorier Principal. Le Conseil accepte donc de procéder à certaines modifications comme présentées ci-dessous :

#### 7) Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement

La prise en compte et la vérification du Budget Primitif 2011 du budget Assainissement a entrainé certaines observations de la part du Trésorier Principal. Le Conseil accepte donc de procéder à

certaines modifications comme présentées ci-dessous :

#### 8) Tableau Numérique Interactif pour l'école de Neuillé-le-Lierre

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que l'école de Neuillé-le-Lierre a fait part de son souhait d'acquérir un tableau numérique interactif. Dans le cadre du regroupement pédagogique, il convient d'équilibrer les dépenses effectuées par les deux communes pour leurs écoles respectives. Neuillé-le-Lierre ayant participé financièrement à l'École Numérique, il est proposé aux membres du Conseil de procéder à l'achat du tableau numérique interactif demandé. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de procéder à l'achat du tableau numérique interactif pour l'école de Neuillé-le-Lierre et autorisent le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

#### **Questions diverses:**

- ✓ Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'ils devront se prononcer prochainement sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet. Il précise qu'une réunion se déroulera le mercredi 15 juin prochain, animée par la Préfecture, pour échanger avec les élus locaux sur le sujet.
- ✓ Monsieur le Maire aborde le sujet du prochain Conseil : la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 25 septembre prochain.

Le prochain Conseil est fixé au vendredi 27 juin 2011 à 17h00.

La séance est levée à 20h55

Le Maire, Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux